



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du mercredi 15 mai 2024 à 8h

Siège de la CC Moselle et Madon

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** _ Laurent **DIEZ** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Gilles **JEANSON** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Richard **RENAUDIN** _ Lydie **ROUYER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Benoit **SKLEPEK** _ Hervé **TILLARD** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Sandrine **LAMBERT** _ Pascal **SCHNEIDER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	7 mai 2024
<u>Date d'affichage</u> :	16 mai 2024
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	14
<u>Nombre de votants</u> :	14
<u>Secrétaire de séance</u> :	Benoit SKLEPEK

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 avril 2024

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 69	Commande publique	Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation
2024_ 70	Commande publique	Eau potable et assainissement – Travaux rue de Nancy à Maron
2024_ 71	Commande publique	Rénovation des logements de la gendarmerie – Consultation de maîtrise d'œuvre
2024_ 72	Finances	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2024_ 73	Finances	Ligne de trésorerie - Renouvellement
2024_ 74	Finances	Animations nature – Demande de subvention
2024_ 75	Finances	Petites villes de demain - Demande de subvention

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Benoit SKLEPEK a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 avril 2024

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2024_69

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation

Le Pays Terres de Lorraine, implanté au centre Ariane, a fait part de son besoin de disposer de bureaux complémentaires pour ses salariés. Dans ce cadre, il occupera l'intégralité du niveau 1 et 3 bureaux au niveau -2 et au niveau 0. La surface totale occupée est de 240 m².

Il est précisé que le bureau 2 est occupé par le Pays pour les services mutualisés aux occupants du centre d'affaires (baie de brassage, stockage divers...). Un autre bureau est occupé par notre chargé de mission commerce. A ce titre, la surface de 40 m² de ces 2 locaux n'est pas facturée.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°10 à la convention d'occupation de locaux par le Pays Terres de Lorraine.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°10 à la convention d'occupation en date du 27 avril 2005 conclue initialement avec l'ADSN, ayant pour objet l'ajout, au centre Ariane, de bureaux à compter du 1^{er} mai 2024, pour une surface totale de 240 m², aux conditions suivantes :

Désignation des locaux :

➤ Niveau -2	Désignation des locaux : Bureau T2	Surface :	20 m²
➤ Niveau 0	Désignation des locaux : Bureaux 01 et 02	Surface :	40 m²
➤ Niveau 1	Privatisation de l'ensemble du niveau	Surface :	<u>180 m²</u>

- Loyer : 833,33 € HT mensuels

- Avance sur charges : 600 € mensuels

- **autorise** le président à signer l'avenant n°10 et toute pièce relative à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2024_70

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Eau potable et assainissement – Travaux rue de Nancy à Maron

La commune de Maron a engagé des travaux de surface dans une partie de la rue de Nancy à Maron. Suite au diagnostic réalisé par la CCMM, des travaux d'accompagnement doivent être réalisés sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale pour un montant de 150 000 € HT. Il est proposé de lancer une nouvelle consultation.

Le bureau communautaire est invité à approuver ces travaux complémentaires, étant entendu que la

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation pour des travaux complémentaires sur les réseaux de la rue de Nancy à Maron,

- **autorise** le président à signer le marché pour un montant estimatif de 150 000 € HT avec l'attributaire retenu.

- **précise** que, conformément aux règles habituelles, la commune est appelée à verser à la CCMM un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des canalisations.

DÉLIBÉRATION N° 2024_71

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :

Rénovation des logements de la gendarmerie – Consultation de maîtrise d'œuvre

Le département de Meurthe-et-Moselle est propriétaire du foncier sur lequel, à l'époque, le district urbain de Neuves-Maisons a construit 8 logements pour la gendarmerie. Le conseil communautaire a approuvé en avril 2024 la prolongation du bail emphytéotique qui le lie avec le département, jusqu'en 2045.

Les premiers logements ont été édifiés en 1985 puis 3 logements supplémentaires en 1996. Ces bâtiments sont devenus très vétustes et énergivores. Il est proposé d'engager un programme de rénovation complète, estimé à 1 M€. Pour mémoire, l'opération sera soutenue par l'État (fonds vert) à hauteur de 340 000 €.

Les travaux seront divisés en 2 tranches comportant :

Tranche 1 :

- Désamiantage des logements concernés
- Isolation thermique des murs par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries
- Isolation des toitures
- Mise en place de panneaux photovoltaïques et/ou solaires
- Installation d'un système de récupération des eaux de pluie
- Test d'étanchéité à l'air avec traitement des points singuliers

Tranche 2 :

- Isolation des planchers bas
- Remise aux normes des installations électriques et de gaz
- Rénovation des revêtements (sols, murs, plafonds), des sanitaires et des cuisines
- Rénovation des circuits de distribution chauffage, du système de chauffage et ECS et des systèmes de ventilation
- Calorifugeage des réseaux

Le projet visera les performances de la maison passive (sans certification) à partir de matériaux biosourcés. L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sera également étudiée.

Il convient de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin d'assurer la conception et le suivi du projet. Le montant des honoraires est estimé à 190 000 € HT.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la consultation de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de rénovation globale des logements de la gendarmerie à Neuves-Maisons

- **autorise** le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant estimatif de 190 000 € HT

DÉLIBÉRATION N° 2024_72

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions

Par délibération du conseil communautaire réuni le 20 janvier 2022, le bureau communautaire a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides à l'acquisition de vélos et accessoires et aides à la révision de vélos.

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution de ces aides après l'avis consultatif de la commission dédiée réunie lors de sa séance du 15 avril 2024.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément au tableau joint en annexe.

Commission Aide Acquisition Vélo

N°	Date	Civilité	Nom (Court)	Code Postal	Commune	Vélo		Révision		Accessoires		Montant de l'aide arrêté en exécutif
						Fournisseur	Montant aide	Fournisseur	Montant aide	Montant aide	Montant aide	
501	22/01/2024	Monsieur	S	54230	NELVES-MAISONS	EURO CYCLES SARL	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
502	23/01/2024	Madame	P	54850	MEREVILLE	DECATHLON	200,00 €	DECATHLON	24,50 €	50,00 €		242,50 €
503	23/01/2024	Monsieur	P	54230	MARON	CANYON BICYCLES GMBH	200,00 €		0,00 €	50,00 €		250,00 €
504	26/01/2024	Monsieur	W	54160	PIERREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €		0,00 €	32,48 €		200,00 €
505	31/01/2024	Monsieur	G	54230	CHAUGNY	3W SPORTS 2 INTERSPORT	200,00 €		0,00 €	8,49 €		200,00 €
506	07/02/2024	Monsieur	D	54160	PIERREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	CULTRE VELO NANCY	50,00 €	50,00 €		300,00 €
507	21/02/2024	Monsieur	L	54550	BAINVILLE SUR MADON	DECATHLON	86,38 €		0,00 €	29,21 €		108,86 €
508	19/02/2024	Madame	F	54330	THELOD	NOVAUTO	137,38 €		0,00 €	0,00 €		137,38 €
509	21/02/2024	Monsieur	L	54550	BAINVILLE SUR MADON	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
510	23/02/2024	Monsieur	M	54230	NELVES-MAISONS	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
511	26/02/2024	Monsieur	C	54850	MESSEIN	CULTURE VELO NANCY	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
512	27/02/2024	Monsieur	D	54160	PULIGNY	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	34,50 €		200,00 €
513	29/01/2024	Monsieur	G	54550	PONT SAINT VINCENT		0,00 €	DECATHLON	50,00 €	0,00 €		50,00 €
514	29/02/2024	Monsieur	P	54850	MESSEIN	SAS SPORT RAD DISTRIBUTION	95,80 €		0,00 €	50,00 €		145,80 €
515	29/02/2024	Madame	B	54550	PONT SAINT VINCENT	INTERSPORT	200,00 €		0,00 €	45,45 €		229,45 €
516	29/02/2024	Monsieur	L	54330	THELOD	3W SPORTS 2 INTERSPORT	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
517	04/03/2024	Madame	B	54160	PIERREVILLE	CULTURE VELO NANCY	200,00 €		0,00 €	50,00 €		200,00 €
518	05/03/2024	Madame	O	54230	CHAUGNY	AMAZON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €
519	06/03/2024	Monsieur	P	54630	RICHARDMENIL	M BIKE + VELO CLJC	200,00 €		0,00 €	50,00 €		200,00 €
520	06/03/2024	Madame	S	54550	PONT SAINT VINCENT	3W SPORTS 2 INTERSPORT	200,00 €	3W SPORTS 2 INTERSPORT	3,75 €	40,98 €		215,24 €
521	11/03/2024	Madame	C	54160	PULIGNY	EURO CYCLES SARL	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
522	12/03/2024	Madame	J	54630	FLAVIGNY SUR MOSELE	DECATHLON	99,75 €		0,00 €	11,50 €		99,75 €
523	12/03/2024	Monsieur	A	54160	PIERREVILLE	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
524	15/03/2024	Monsieur	K	54230	CHAUGNY	HEKOM	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
525	15/03/2024	Monsieur	T	54230	NELVES-MAISONS		0,00 €	DECATHLON	50,00 €	0,00 €		50,00 €
526	21/03/2024	Monsieur	B	54550	BAINVILLE SUR MADON	DECATHLON	199,75 €		0,00 €	50,00 €		219,75 €
527	22/03/2024	Monsieur	C	54990	XELJILLEY	DECATHLON	95,00 €		0,00 €	50,00 €		95,00 €
528	25/03/2024	Monsieur	Z	54230	CHAUGNY	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
529	25/03/2024	Monsieur	M	54550	PONT SAINT VINCENT	INTERSPORT	200,00 €		0,00 €	22,50 €		200,00 €
530	21/03/2024	Monsieur	P	54230	MARON	CULTURE VELO NANCY	200,00 €	CULTRE VELO NANCY	13,00 €	48,45 €		226,47 €
531	26/03/2024	Madame	M	54230	CHAUGNY	CULTURE VELO NANCY	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
532	27/03/2024	Monsieur	P	54230	CHAUGNY	DECATHLON	97,50 €		0,00 €	0,00 €		62,50 €
533	28/03/2024	Monsieur	G	54230	CHAUGNY	INTERMARCHÉ	124,98 €		0,00 €	0,00 €		124,98 €
534	28/03/2024	Madame	R	54230	CHAVIGNY	GIANT	180,63 €		0,00 €	9,25 €		180,63 €
535	29/03/2024	Monsieur	K	54630	FLAVIGNY SUR MOSELE		0,00 €	CULTRE VELO NANCY	42,45 €	20,00 €		62,45 €
536	02/04/2024	Madame	C	54230	NELVES-MAISONS		0,00 €	DECATHLON	43,40 €	0,00 €		43,40 €
537	04/04/2024	Monsieur	A	54230	CHAVIGNY	DECATHLON	200,00 €		0,00 €	0,00 €		200,00 €
538	04/04/2024	Monsieur	M	54230	CHAUGNY	CULTURE VELO NANCY	118,23 €		0,00 €	50,00 €		118,23 €

DÉLIBÉRATION N° 2024_73

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances

Objet :
Ligne de trésorerie - Renouvellement

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre l'encaissement des recettes (notamment les subventions et les factures d'eau) et le décaissement des dépenses.

La CCMM dispose actuellement de 3 lignes de trésorerie pour un total de 3 000 000 €.

L'une des lignes, souscrite auprès de la Banque postale, arrive à échéance le 17 mai prochain.

Il est proposé au bureau de renouveler une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du même établissement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la souscription d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques ci-dessous,

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	€STR + marge de 0.850 % l'an Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation

	Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 28 mai 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.050 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.10 % si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00 % 0.15 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00 % 0.20 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00 % 0.20 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00 % Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

- **autorise** le président à signer le contrat correspondant.

DÉLIBÉRATION N° 2024_74

Rapporteur :

Thierry WEYER - Vice-président chargé des espaces naturels, agriculture et alimentation

Objet :

Animations nature – Demande de subvention

Pour mener à bien les actions du plan de gestion de l'espace naturel sensible du plateau Sainte Barbe et, cette année, du Fond de Renonvaux à Chavigny, la CCMM sollicite des subventions auprès du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

En 2025, le soutien départemental pour la réalisation d'animations grand public et scolaires fait l'objet d'un appel à projets auquel répond la CCMM en demandant 10 850 € pour les animations de sensibilisation (35 demi-journées scolaires et 7 demi-journées grand public).

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la demande de subvention au titre de l'appel à projets départemental « biodiversité et paysages – sensibilisation et éducation ».

DÉLIBÉRATION N° 2024_75

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Petites villes de demain - Demande de subvention

Par délibération du 21 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé l'engagement de la CCMM dans le programme « petites villes de demain », aux côtés des communes de Neuves-Maisons et Pont Saint-Vincent.

La démarche se fonde sur une convention conclue entre l'Etat, la CCMM et les communes concernées. Elle prévoit notamment que le poste de chef de projet est porté par la commune de Neuves-Maisons avec un financement Etat à au moins 50 %, le solde étant réparti par tiers entre la CCMM et les 2 communes.

50% du coût du poste de la cheffe de projet est couvert par une subvention de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), en rapport avec l'engagement des collectivités dans une OPAH-renouvellement urbain. La subvention de l'ANAH est nécessairement accordée à l'intercommunalité.

L'ANAH a d'ores et déjà subventionné la période mai 2022 – novembre 2023. Il convient à présent de solliciter la même aide pour l'année civile 2024, de préciser que la subvention sera reversée à la ville de Neuves-Maisons, employeur de la cheffe de projet, et d'autoriser le président, le cas échéant, à signer la convention de reversement.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** l'aide de l'ANAH, et de tout financeur potentiel, pour le portage du poste de cheffe de projet « petites villes de demain », au titre de l'année 2024,

- **précise** que les subventions obtenues seront reversées à la ville de Neuves-Maisons, employeur de la cheffe de projet,

- **autorise** le président à signer toute convention ou tout document nécessaire.

Le secrétaire,

Benoit SKLEPEK



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2024_ 69	Commande publique	Centre Ariane – Avenant à une convention d'occupation
2024_ 70	Commande publique	Eau potable et assainissement – Travaux rue de Nancy à Maron
2024_ 71	Commande publique	Rénovation des logements de la gendarmerie – Consultation de maîtrise d'œuvre
2024_ 72	Finances	Aide à l'acquisition de vélos – attribution de subventions
2024_ 73	Finances	Ligne de trésorerie - Renouvellement
2024_ 74	Finances	Animations nature – Demande de subvention
2024_ 75	Finances	Petites villes de demain - Demande de subvention